WikipédiA

Nom de domaine

Un **nom de domaine** (**NDD** en notation abrégée française ou **DN** pour *Domain Name* en anglais) est, dans le <u>système de noms de domaine</u> DNS, un <u>identifiant</u> de domaine internet. Un domaine est un ensemble d'<u>ordinateurs</u> reliés à <u>Internet</u> et possédant une caractéristique commune. Par exemple, un domaine tel que <u>.fr</u> est l'ensemble des ordinateurs hébergeant des activités pour des personnes ou des organisations qui se sont enregistrées auprès de l'<u>Association française pour le nommage Internet en coopération</u> (AFNIC) qui est le <u>registre</u> responsable du <u>domaine de premier niveau .fr</u>; en général, ces personnes ou ces entreprises ont une certaine relation (qui peut être ténue dans certains cas) avec la France; le domaine paris.fr est l'ensemble des ordinateurs hébergeant des activités pour la ville de Paris.

Un nom de domaine est un « masque » sur une <u>adresse IP</u>. Le but d'un nom de domaine est de retenir et communiquer facilement l'adresse d'un ensemble de serveurs (<u>site web</u>, <u>courrier électronique</u>, <u>FTP</u>). Par exemple, wikipedia.org est plus simple à mémoriser que 208.80.154.224 ou 91.198.174.192.

Sommaire

Syntaxe

Serveur DNS

Dépôt

Parking de nom de domaine

Nom de domaine internationalisé

Domaine de premier niveau

Domaine de deuxième niveau

Notes et références

Voir aussi

Articles connexes

Liens externes

Syntaxe

Le système de nom de domaine est hiérarchique, permettant la définition de sous-domaines. Le nom de domaine est composé d'au moins un mot, le « label ». S'il y a plusieurs labels, on doit séparer deux labels par un point. Dans un nom de domaine, le label le plus à droite (à la fin dans le sens de la lecture) doit être choisi dans la liste des noms de <u>domaine de premier niveau</u>, appelé aussi « domaine de tête » (en anglais *Top Level Domain* ou *TLD*). Il y a peu de restrictions dans la composition des autres labels.

Il existe quatre types de <u>domaines</u> de <u>premier niveau</u> : le premier, les <u>domaines nationaux</u> de <u>premier niveau</u> (en anglais *Country Code Top-Level Domain* ou *ccTLD*) composés de deux lettres identifiant un pays ou un territoire indépendant (exemple : fr pour <u>France</u>, be pour <u>Belgique</u>, aq pour <u>Antarctique</u> et pm pour <u>Saint-Pierre-et-Miquelon</u>) ; le deuxième, les <u>domaines</u> de <u>premier niveau génériques</u> (en anglais *generic Top-Level Domain* ou *gTLD*) composés de trois lettres ou plus identifiant généralement le secteur d'activité dans lequel opèrent les individus ou les organisations qui les utilisent, le troisième, les nouveaux domaines de premier niveau générique (NGTLD) dont le processus d'introduction a démarré en 2008. Le quatrième est un sous type des NGTLD, réservé aux sociétés ou organisations souhaitant acquérir leur propre domaine de premier niveau (CorpTLD).

La liste des domaines de premier niveau attribués est disponible sur le site de l' $IANA^2$.

Les règles de dépôt d'un nom de <u>domaine de deuxième niveau</u> dans un domaine de premier niveau ne sont pas les mêmes pour tous les domaines de premier niveau. Le nom d'un domaine de deuxième niveau doit inclure entre 1 et 63 caractères. Le terme domaine désigne habituellement un *domaine de deuxième niveau*. Voici quelques noms de domaine valides : wikipedia.org, paris.fr, m6.fr, paris-france.fr, lions.com, louvre.museum, yaourt.info, poker.biz et e.foundation. On dira que le terme wikipedia est une composante du nom de domaine wikipedia.org. Techniquement, la taille des noms de domaine est limitée à 255 caractères, toutefois les limites actuelles n'en permettent que 67 pour le plus long d'entre eux. Il est possible de définir des sous-domaines dans un domaine. L'un des sous-domaines les plus répandus est « <u>www</u> », mais il est possible d'utiliser n'importe quelle suite de caractères satisfaisant les conditions générales de rédaction des noms de domaine. Par exemple, tour-eiffel.paris.fr est un sous-domaine de paris.fr.

En <u>Chine</u>, de nombreux noms de domaine sont constitués d'une série de chiffres. Les chiffres sont en effet plus faciles à mémoriser pour la population chinoise que les caractères de l'<u>alphabet latin</u>. De plus, les chiffres sont traditionnellement chargés de sens : le 6 indique la chance, le 8 rappelle l'argent, etc. Le 4 est rarement utilisé car il est lié à la mort.

Serveur DNS

Chaque domaine doit être défini, au minimum, dans deux <u>serveurs DNS</u>. Ces serveurs peuvent être interrogés pour connaître l'adresse IP associée à un nom d'hôte ou le nom d'hôte associé à une adresse IP.

Dépôt

Bien que le choix du nom de domaine soit libre, il ne peut être acheté à vie, mais seulement loué auprès d'un <u>registrar</u> pendant une période variant de 6 mois à 10 ans ou directement auprès du <u>registre</u>. Les noms de domaines peuvent donner lieu à des conflits juridiques, chaque partie revendiquant la propriété intellectuelle du nom litigieux.

Protéger sa marque ou sa raison sociale sur Internet passe par l'achat d'un nom de domaine. Cette opération relevant essentiellement de l'économie de marché, ces adresses web s'échangent souvent au prix fort. Cette situation résulte de la philosophie libérale qui inspirait les créateurs d'Internet : le système devait être très souple et adaptable, sans règlementation bureaucratique hors des normes techniques communes, afin de se développer efficacement. Il y a quelques années, l'un des tout premiers procès d'ampleur concernant l'appropriation abusive d'un nom de domaine sur Internet fit grand bruit chez les webmestres. En 1997, la municipalité de Saint-Tropez lança une poursuite judiciaire contre la société niçoise Eurovirtuel pour avoir déposé le nom saint-tropez.com à son bénéfice personnel. Dans cette situation visiblement bloquée, le tribunal de grande instance de Draguignan préféra trancher en faveur de la collectivité qui avait pris la précaution d'enregistrer le nom en question au registre des marques de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle). Contrairement à la protection des marques, qui est régie très clairement par le code de la propriété intellectuelle, il n'existe à ce jour aucune loi en matière de noms de domaine. Leur statut juridique se construit au fur et à mesure de la jurisprudence. Ce qui engendre des lenteurs judiciaires. Depuis 2005, en France, il n'est plus admis que l'utilisation d'un nom de domaine qui porterait atteinte au propriétaire d'une marque puisse être sanctionnée pour contrefaçon : les conditions de cette dernière doivent être strictement réunies.

Les spécialistes de l'intelligence économique conseillent aux entreprises détentrices de marques de dépenser quelques euros le plus tôt possible pour déposer le nom de domaine correspondant à leur intitulé dans toutes les extensions génériques mondiales (.com, .net, .org, .info, .biz), ainsi que dans des versions approchantes au nom principal (au pluriel et au singulier, avec et sans tiret...)⁴. Les <u>cybersquatteurs</u> usent de la complexité des procédures judiciaires pour s'approprier la notoriété de certaines marques ou altérer la visibilité de ces dernières. D'autres encore, plus nombreux, achètent des noms en vue de les revendre au prix fort aux ayants droit, par un accord amiable plus rapide qu'un dépôt de plainte. Il reste à la charge du dépositaire du nom de s'assurer que celui-ci ne correspond pas à une marque. Le bureau d'enregistrement, autrement dit le prestataire qui installe le domaine sur son serveur, n'est pas contraint de vérifier cette information. Pour les extensions en .fr, il transmet le dossier à l'<u>Association française</u> pour le nommage Internet en coopération (AFNIC) qui s'assure uniquement de l'identité du demandeur. Il est donc recommandé d'enregistrer sa marque de commerce et de réserver son nom en même temps.

Parking de nom de domaine

Le parking de nom de domaine (terme tiré de l'anglais *domain parking*) consiste à rediriger un nom de domaine inutilisé vers une page de liens publicitaires contextuels. Ce système peut permettre au titulaire du nom de domaine d'amortir les frais d'enregistrement annuels du nom de domaine parqué, voire de générer un bénéfice plus ou moins important en fonction du trafic reçu et du taux de conversion atteint. Les revenus perçus correspondent en réalité à une commission reversée par le prestataire parking choisi sur un montant que ce dernier aura lui-même perçu d'un partenaire fournisseur de contenu publicitaire, qui tire quant à lui ses revenus d'un système d'enchères sur mots-clés.

Le modèle économique du parking de noms de domaine met donc en scène 5 acteurs ⁵ :

- le fournisseur de contenu publicitaire, dont le rôle est d'alimenter les pages parking en lien commerciaux ciblés (en fonction de la thématique du nom de domaine ou d'un mot-clé). Les deux fournisseurs majeurs de liens sponsorisés sont <u>Google</u> et <u>Yahoo</u>. Les liens contextuels affichés sont issus de systèmes d'enchères sur motsclés (ex : Google Adsense)
- l'annonceur, à l'origine du contenu comme du revenu publicitaire. Il est client de la régie publicitaire du fournisseur de contenu évoqué plus haut.
- le prestataire parking, qui joue un rôle d'intermédiaire entre les clients « parqueurs » de noms de domaine et le fournisseur de contenu publicitaire avec lequel il a passé un contrat (la plupart du temps à caractère d'exclusivité). Il existe plusieurs dizaines de prestataires parking dans le monde.
- le client « parqueur », à savoir un tiers n'utilisant pas son ou ses noms de domaine et préférant mettre celui-ci en parking plutôt que d'afficher une page blanche ou tout au moins un contenu non monétisable.
- l'internaute visiteur d'un nom de domaine affichant une page parking, qui cliquera ou non sur un ou plusieurs des liens sponsorisés affichés sur ladite page, permettant ainsi éventuellement aux acteurs situés en amont de la chaîne de valeur - le fournisseur de contenu publicitaire, le prestataire parking et le client « parqueur » - de toucher une commission sur le revenu du clic généré.

Le mode de <u>rémunération</u> sous-jacent est donc le PPC (<u>Pay Per Click</u>). La rémunération des acteurs de la chaîne de valeur est le cas échéant effectuée « au clic ». Le titulaire du nom de domaine ne touche par exemple aucune rémunération pour le simple fait de parquer son nom de domaine, ni pour le trafic apporté. La rémunération par clic peut varier entre un centime et plusieurs euros, la moyenne étant inférieure à une dizaine de centimes d'euros.

Nom de domaine internationalisé

Un nom de domaine internationalisé est un nom de domaine qui contient (potentiellement) des caractères non-ASCII.

Domaine de premier niveau

Extension	Signification
.aero	Aéronautique
.africa	Afrique (à partir de juillet 2017)
.alsace	Alsace
.asia	Asie
<u>.biz</u>	Business
.bzh	Bretagne
<u>.cat</u>	Catalan
<u>.co</u>	Colombie mais aussi depuis juin 2010 Communication, Communauté. Sans beaucoup de restrictions.
.com	Organisations commerciales, mais sans restrictions.
.coop	Coopérative
<u>.edu</u>	Éducation
.gov	Gouvernement des États-Unis
.info	Information
<u>.int</u>	International
.jobs	Jobs (ressources humaines)
<u>.mil</u>	Militaire
.mobi	Mobile
.museum	Museum
.name	Nom de personne
.net	Networks (réseau)
.org	Organisations à but non lucratif
.paris	Ville de Paris
.pro	Professionnel
.radio	Radio 6 (disponible fin janvier 2017)
<u>.tel</u>	Numéro de téléphone autres coordonnées
.travel	Voyage
.xxx	Contenu pour adultes
.catholic	Institutions ou communauté ayant une reconnaissance canonique $\frac{7}{}$.

Domaine de deuxième niveau

Dans le système de noms de domaine (*DNS*), un domaine de deuxième niveau (en anglais *Second Level Domain* ou SLD) est un sous-domaine d'un domaine de premier niveau. Par exemple, wikipedia.org est un domaine de deuxième niveau du domaine de premier niveau .org.

Un domaine de deuxième niveau fait normalement référence à l'organisation ayant enregistré le nom du domaine. Dans les textes portant sur le système de noms de domaine, le terme « domaine » désigne habituellement un domaine de deuxième niveau.

Notes et références

1. https://archive.icann.org/en/topics/new-gtlds/factsheet-new-gtld-program-oct09-en.pdf